

Molgat ont révélé un problème qui devrait être résolu dans cette Chambre. Je m'excuse ne n'avoir pas parlé au président du comité des affaires sociales auparavant.

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, personnellement, je n'y vois aucun problème si le Sénat est d'accord. La seule difficulté serait de définir les responsabilités des différents comités. La question des personnes âgées ne figure pas sur la liste des responsabilités du comité des affaires sociales des sciences et de la technologie. Il serait toutefois logique d'imputer cette responsabilité au comité en question.

Il s'agit plutôt de savoir si le Sénat s'y oppose. La question a été portée à mon attention et c'est la seule raison pour laquelle je l'ai mentionnée au sénateur Marshall.

Comme nous le savons tous, un comité ne peut déléguer à un sous-comité que les pouvoirs qu'il détient lui-même en vertu d'un mandat du Sénat. La question des personnes âgées n'est mentionnée nulle part mais, logiquement, elle devrait relever de ce comité.

[Français]

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, dans la même perspective de tenter de clarifier la question qui a été posée, je me permettrai de souligner que l'énumération des sujets spécifiques qui est faite à propos du comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, n'est pas limitative. L'on dit bien:

... concernant les affaires sociales, les sciences et la technologie en général, y compris les sujets qui sont énumérés.

C'est le premier point qui rejoint au fond la remarque du sénateur Molgat.

Par ailleurs, étant donné l'existence d'un sous-comité des affaires des anciens combattants, dans le cadre du comité des affaires sociales, lorsqu'on veut élargir le nom du sous-comité en question, le comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie ne prétend pas donner de nouveaux pouvoirs au sous-comité. Il ne fait que changer une appellation qui vaudra lorsqu'un renvoi sera fait par le Sénat au comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, d'une question relative aux personnes âgées.

C'est là si je comprends bien la fonction d'un comité du Sénat, comme celle des sous-comités qui relèvent de lui: il n'a de pouvoirs que dans la mesure où le Sénat lui défère une question, que ce soit un projet de loi ou un sujet quelconque. De sorte que, en l'occurrence, la question des pouvoirs ne se pose pas. C'est une simple question de commodité comme l'a indiqué le sénateur Marshall.

Personnellement je n'y vois pas de problème sous réserve que le Sénat dise lui aussi qu'il n'y a pas de problème. Dans la substance de la chose je ne vois absolument pas de difficulté, ni sous l'angle de l'appellation, ni sous l'angle de pouvoirs implicitement ou présument conférés alors qu'il n'y en a pas.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, vu que je n'ai pas le droit de parole une deuxième fois, je vais demander une question au sénateur Tremblay.

Est-ce que le sous-comité a l'intention de faire une enquête particulière au sujet des citoyens du troisième âge? Si oui, alors il pourrait y avoir une question. Justement, je ne pense pas qu'un ordre de renvoi a été fait au comité permanent.

[Le sénateur Marshall.]

Le sénateur Tremblay: Honorables sénateurs, pour répondre à cette question, on pourrait même aller jusqu'à dire que lorsque le Sénat a déferé le *Livre vert* du ministre Epp, ... il était de couverture bleue, mais il était l'équivalent d'une manière de *Livre vert* ...

Le sénateur Molgat: Ils sont tous bleus!

Le sénateur Tremblay: ... sur les prestations pour enfants et les prestations pour personnes âgées, c'est la totalité de ce document qui a été déferée par le Sénat au comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, il y a déjà maintenant deux bonnes années ou peut-être même trois. L'on pourrait dire à partir de là que le renvoi est déjà fait implicitement quant aux personnes âgées.

Effectivement, le comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté son rapport final (on en a discuté ici, d'ailleurs) sur la partie «prestations pour enfants» du document. Je serais bien d'accord qu'advenant que dans les projets du sénateur Marshall la question des personnes âgées doive être approfondie et je pense que le sénateur Marshall n'aurait pas d'objection à cela, qu'on demande au Sénat de lui déferer pour étude cette question. Je pense que cela simplifierait les choses.

Je me suis permis de noter qu'implicitement il y avait déjà eu renvoi du sujet des personnes âgées au comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[Traduction]

Le sénateur Marshall: Je ferai remarquer au sénateur Molgat que le comité a déjà entendu des témoignages sur la situation des personnes âgées.

Le changement d'appellation est l'unique problème à résoudre actuellement, et c'est le comité du Règlement et de la procédure qui doit s'en charger puisque que rien n'est prévu dans le Règlement à ce propos.

C'est le sénateur MacEachen qui l'a fait remarquer la première fois, et il a probablement raison.

● (1640)

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai pris connaissance de la décision du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de créer un sous-comité des affaires des anciens combattants et de lui confier un mandat, à savoir l'étude du dossier des personnes âgées. Le sénateur Marshall nous a saisis de cette interpellation pour nous informer que ce comité principal avait créé un sous-comité des «personnes âgées» auquel il avait confié ce nouveau mandat.

Le comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie est déjà chargé d'étudier les affaires sociales, les sciences et la technologie en général, et également les affaires des Anciens combattants, des Indiens et des Inuit, la culture, les arts, les questions sociales et syndicales, la santé et le bien-être, les pensions, le logement, la condition physique et les sports amateurs, l'emploi et l'immigration et la consommation et la jeunesse. Un comité principal peut-il créer un sous-comité pour étudier chacun des sujets que je viens d'énumérer? Voilà la question qui vient immédiatement à l'esprit. C'est dire qu'il pourrait instituer douze sous-comités sans consulter le Sénat et sans faire l'objet d'aucune supervision.